Mercredi, 26 septembre 1849. EDITION DU MATIN. 1re année. — N° 114.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
PARIS. . . .	24 fr.	12 fr.	8 fr.	2 fr. »»
SEINE. . . .	28 »	14 »	7 »	2 50
DÉPARTEMENTS .	32 »	16 »	8 »	3 »»
ÉTRANGER . .	32 »	16 »	8 »	» »»

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit être adressé à l'Administrateur du journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ANNONCES.

Une à neuf fois dans un mois, la ligne. . .	» fr. 80 c.
Dix fois dans un mois.	» — 50
Réclames.	2 — »»
Faits divers	3 — »»

Les manuscrits déposés ne seront pas rendus. — Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. Eugène CARPENTIER.

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Impr. centrale des Chemins de fer de NAPOLEON CHAIX, r Bergère, 20

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 24 mai 1848.

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 25 SEPTEMBRE 1849.

Nos idées sur la mission civilisatrice de la France paraissent trouver peu d'accès auprès des Italiens. Le journal *la Concordia*, de Turin, proteste contre cette *prétendue* mission.

La civilisation, dit le publiciste italien, est une œuvre commune des Peuples. Tous les Peuples sont appelés à la faire avancer dans l'intérêt de l'humanité. Et ne serait-ce pas fonder une espèce d'aristocratie internationale que d'attribuer, dans cette œuvre, à une nation un rôle principal et, pour ainsi dire, providentiel? Et comment justifier une prétention aussi exorbitante? — La révolution de 89 n'a pas été exclusivement française. Elle se rattache, comme les historiens français l'avouent eux-mêmes, aux grands mouvements religieux et politiques qui eurent lieu antérieurement en Allemagne et en Angleterre. L'histoire de cette révolution n'est qu'un chapitre de l'histoire universelle de la civilisation, dans laquelle l'Italie a certes sa place.

Le publiciste italien a parfaitement raison en tout ceci. Il n'aura pas trouvé, nous l'espérons, dans nos articles rien qui fût contraire à sa manière d'envisager l'histoire. Pourquoi nous accuse-t-il de vanité nationale et de prétentions à la prééminence?

C'est qu'il aura pris les termes d'*initiation* et de *mission* dans un autre sens que celui que nous y attachons. L'initiateur n'est pas nécessairement l'inventeur, encore moins le possesseur exclusif des vérités à la connaissance desquelles il nous admet. Initier ne veut pas dire seulement communiquer à quelqu'un nos idées et nos sentiments. L'initiation consiste dans l'*action* qui fait passer l'idée et le sentiment à l'état de fait.

Observons, sous ce rapport, l'histoire des peuples modernes. Nous n'avons pas besoin de rappeler que c'est en Italie que commença la renaissance scientifique et littéraire, suivie bientôt d'un réveil général des besoins politiques. Nous ne ferons aucune difficulté d'avouer que dans la masse des idées religieuses, politiques et sociales, qui circulent en Europe, l'Italie moderne en a une grande part à revendiquer. Il n'y a que les ignorants qui croient que la patrie de Galilée et de Volta, de Vico et de Beccaria, manque maintenant de lumières scientifiques et de conceptions morales. Nous croyons qu'à cet égard l'Italie contemporaine ne le cède en rien à celle des siècles passés. Comment se fait-il que ce peuple, plein d'ardeur et d'intelligence, possédant tous les éléments de vie et de force, soit si peu capable de manifester ses idées par des actes nationaux?

Ne serait-ce pas parce qu'il manquerait de cette qualité initiatrice que l'on voudrait en vain refuser à la nation française? Cette qualité ne s'acquiert que par de grands sacrifices. Elle est le résultat d'une vie d'activité et de dévoûment. L'histoire prouve que telle a été la vie du Peuple français, depuis les croisades jusqu'à la chute de l'Empire.

Ce continuel travail de réalisation, ces efforts à lier toujours l'idée au fait, la pensée à l'acte, donna au Français une juste mesure de ses forces, un esprit d'à-propos et de conduite. D'où il suit qu'une idée acceptée par la France a de grandes chances de devenir bientôt une réalité politique, un acte national, une révolution européenne.

Tous les Peuples ont travaillé à la cause du progrès, mais la France est jusqu'à présent le seul Peuple qui en ait fait sa cause nationale. Les ennemis du progrès le savent mieux que personne. Ils permettent aux Allemands de créer à loisir de vastes systèmes philosophiques. Ils encouragent en Italie les études chimiques, anatomiques et artistiques. Ils prêchent aux Polonais le culte des intérêts matériels. En fractionnant chaque Peuple, en le retenant par force dans des tendances partielles et spéciales, ils espèrent empêcher que son esprit ne se recueille, ne parvienne au sentiment de sa propre force et ne devienne esprit de réalité, comme il l'est devenu en France.

Mais où voyez-vous maintenant cet esprit en France? nous demande le publiciste italien ;—et il examine la conduite de nos ministres, généraux et ambassadeurs.

Il est facile à deviner ce qu'il en conclut. Mais sa conclusion ne s'adresse qu'à la France officielle. Les Italiens doivent savoir que notre France officielle ressemble parfaitement à cette Italie cléricale, aristocratique et marchande, qui les a livrés à Radetzki, à Bedini et à Lambruschini. On voudrait nous livrer de même. Et, pour y réussir, on veut d'abord, ce que les patriotes de Turin, de Milan et de Rome, ne soupçonnent pas : on veut nous persuader les mêmes choses que nous dit le publiciste de la *Concordia*, à savoir que la France n'a pas de *mission initiatrice*, et que tous les grands et saints devoirs que suppose une telle mission ne sont que des illusions.

Nous avertissons nos coreligionnaires étrangers que ce qui pour eux n'est qu'un objet de discussion historique a pour nous tout l'intérêt d'une lutte décisive. Quel serait le sort de la France si l'esprit de la grande nation abjurait sa MISSION INITIATRICE entre les mains des alliés de l'empereur de Russie, de Radetzki et des banquiers employés à leur service? Quel serait alors le sort de l'Italie?

N'enviez pas à la France cette prérogative pour laquelle elle a tant souffert et qu'il lui est si difficile de maintenir contre l'universalité des égoïsmes intérieurs et extérieurs.

L'initiation ressemble si peu à la suprématie que le mot *initier* signifie presque autant que se *dévouer*. Espérons que l'on n'appliquera pas à la France cette maxime des anciens sages que l'*initiateur doit souvent périr de la main des initiés.*

PATIENCE.

Nous entendons bruire autour de nous d'étranges paroles. Les hommes qui, par leurs hautes fonctions, sont appelés à faire respecter la loi parlent comme s'ils voulaient la destruction de la loi. Nous venons de les voir, dans les conseils généraux, attaquer avec audace le pacte constitutionnel, pousser à sa destruction par des discours qui ont porté le trouble ou la haine dans tous les cœurs. Les journaux se sont emparés de la question pour l'envenimer, et tous ensemble ils luttent à qui déversera le plus d'outrages sur *la forme* républicaine que la France a donnée à son gouvernement.

Cependant, ces ennemis de la République se sont nommés eux-mêmes les défenseurs de l'Ordre, ils ont montré plus que de l'énergie pour réprimer les manifestations les plus pacifiques, et tous leurs discours ne respirent que guerre civile.

Qu'est-ce à dire?

Voudrait-on surexciter le Peuple pour le pousser à commettre quelques nouvelles imprudences? Parce que la réaction voit chaque jour ses forces diminuées, voudrait-elle les réparer par une émeute?

Ils nous parlent du cuirassier Crédit ou d'un comte de Paris; ils disent quelques mots de nous ne savons quelles autres prétentions, et ils espèrent exciter la colère du Peuple.

Mais le Peuple est calme, car il espère dans l'avenir. Que gagnerait-il en livrant de nouveaux combats?

Rien.

Il a tout à y perdre, au contraire.

Le Peuple par la discussion est maître de l'avenir. Ne possède-t-il pas encore le suffrage universel? A la première occasion, il saura se servir de cette arme formidable. Aujourd'hui, s'il écoutait les furibondes déclamations des hommes du passé, rien de bien ne sortirait de sa victoire, en supposant qu'il fût victorieux.

L'Intrigue seule escaladerait encore le pouvoir. Pour transformer la société, il faut procéder avec méthode; les passions monarchiques profiteraient seules du combat : c'est dans ce but qu'elles y poussent chaque jour.

L'Assemblée ne fera rien pour résoudre le problème qui nous agite; elle n'aura qu'une utilité pour la Démocratie : manifester l'impuissance des partis officiels, l'incapacité de la Réaction en face de la situation.

Le Peuple ne peut donc demander et espérer, d'ici à longtemps, que des *lumières* sur les hommes et les principes.

Un peu de patience, et la Démocratie triomphera.

Ne recommençons pas le passé, car une victoire serait peut-être stérile, et une défaite nous ferait certainement perdre les dernières armes qui nous restent et qui nous sont nécessaires pour combattre et vaincre un jour.

Déjà dans les campagnes l'IDÉE NOUVELLE se propage; déjà le paysan reconnaît les illusions qu'il s'est faites sur les capacités des réactionnaires. Aidons à la propagation de cette vérité.

La discussion calme pour les démocrates est un moyen de vaincre avec certitude. La preuve de notre affirmation, nous la trouvons dans les exagérations de langage qui tuent nos adversaires.

Aux dernières élections, le Peuple a frappé le Tiers-Parti : il connaissait son impuissance. A la prochaine lutte électorale, la réaction, convaincue aussi d'impuissance, sera frappée par le Peuple.

D'ici là, discutons, éclairons-nous les uns les autres; préparons-nous pour le suprême combat; n'attaquons pas : attendons, nous vaincrons.

Si la réaction, prenant du cœur, osait s'armer du fusil de la contre-révolution, nous serions là pour l'écraser. Si au contraire elle veut discuter, ses doctrines de mensonge disparaîtront devant la lumière de la discussion.

Lorsque le Peuple aura parlé, les débris des faux systèmes joncheront le sol que balaiera le souffle de vérité.

Alors la réaction ne sera plus que de l'histoire!...

On lit dans le *Nazionale* de Florence :

Une personne arrivée hier de Città di Castello assurait qu'un détachement de Français entrait dans cette ville au moment de son départ. Dans les environs le bruit courait que les Français allaient aussi occuper Perouse, et que les Autrichiens allaient évacuer Ancône. Nous donnons ces nouvelles comme un bruit très répandu, mais sans pouvoir en garantir l'authenticité.

M. de Falloux possède, à ce qu'il paraît, plus d'un *Moniteur*, et chacun d'eux semble prétendre officiellement au monopole de la confiance publique dans la grave question de la santé ou de la démission de M. le ministre. La *Patrie* donne ses bulletins, l'*Evénement* raconte ses impressions, l'*Opinion publique* fait ses confidences, le *Siècle* et le *Crédit* affirment ce qu'ils supposent, et l'*Ordre*, brochant sur le tout, rectifie magistralement affirmations, impressions, bulletins et confidences.

Ce qu'affirment cependant aujourd'hui les intimes de l'Elysée c'est qu'avant la rentrée de l'Assemblée rien ne sera changé dans la composition du cabinet actuel, et, malgré les exigences de chaque jour attribuées à M. de Falloux, le vent a soufflé du côté du

FEUILLETON DE LA TRIBUNE DES PEUPLES

DU 26 SEPTEMBRE 1849.

MÉMOIRES D'UN AVEUGLE-NÉ (1).

NOUVELLE.

L'aveugle commençait par cette dure et triste confession :

» Je me suis toujours défié des *clairvoyants*. Un *clairvoyant* peut me frapper par derrière, moi je suis forcé de frapper en avant, car je préviens mon homme par l'attouchement. Dès ma plus tendre enfance j'ai éprouvé une crainte et une haine secrète contre les *clairvoyants*; ces sentiments là vont finir dans un moment; c'est dire qu'ils ont duré toute ma vie. Les *clairvoyants* sont menteurs, perfides, lestes dans tous leurs mouvements, prompts comme la pensée, hardis, d'une sensibilité toute mélangée de cruauté. Le gloussement qu'ils font entendre en riant à tout propos m'agace horriblement les nerfs.

« Je sens bien que les *clairvoyants* sont doués de facultés plus étendues que les nôtres, puisqu'ils font mille choses que nous ne pouvons pas faire ; je sens bien qu'ils tiennent un rang supérieur au nôtre dans la hiérarchie des créatures, mais je n'ai jamais pu me rendre un compte exact du sens qui nous manque et qui les élève si fort au-dessus de nous. La seule manière dont je puisse me l'expliquer me vint en touchant un tableau peint à l'huile et représentant ce que l'on appelle un paysage. Je reconnus sur une toile de deux ou trois pieds une quantité d'objets reproduits en petit. Après m'avoir fait toucher ce qu'ils nomment le ciel, les nuages, les arbres, les fleuves, les prairies, ils en vinrent aux maisons; bref, je reconnus moi-même au léger relief de la peinture, des petits hommes et de petits animaux très-exactement reproduits. On me dit ensuite que cette toile de deux ou trois pieds reproduisait un espace de terrain tel qu'il faudrait plusieurs heures pour le parcourir. En jugeant en effet du reste par la petitesse des hommes et des animaux, je compris quelle immensité renfermait ce cadre grand comme mon bras. On nommait cela un paysage. Si je voulais faire un paysage non par la peinture, qui m'est impossible, mais avec de la cire, comme je puis faire un portrait à l'aide de la mémoire en palpant les formes, je serais obligé d'abord de parcourir en tous sens cet espace de plusieurs lieues, d'en toucher en détail, les arbres, les maisons, les fleuves, les pierres, les herbages, les hommes, les animaux : travail immense qui me demanderait plus d'une année et dans lequel ma mémoire, tout exercée qu'elle soit ne pourrait se retrouver, ni classer chaque objet dans son ordre afin de n'en donner que la superficie comme sur une toile. Et encore ne pourrais-je, dit-on, toucher le ciel qui est impalpable. D'où je conclus que ce que les *clairvoyants* nomment la vue est une sorte de main immense, main fantastique, main impalpable comme l'âme, à l'aide de laquelle ils peuvent *toucher* l'immensité sous une de ses faces jusqu'aussi loin que cette main peut aller.

» Mais encore une fois, comment font-ils pour toucher le ciel, si le ciel est intangible? voilà ce que je ne puis comprendre. Non, je ne puis comprendre ce qu'un de leurs philosophes, Condillac, nomme la *nature colorée*. Je ne puis comprendre que ce que je touche, sens, goûte ou entends; toutes les idées qui se rattachent à cette maudite couleur qui m'échappe sont donc fatalement fausses, absurdes. Là est mon infériorité physique, intellectuelle et morale, morale, je le repète... La vue est un sens moral, la couleur un moyen de moralisation ! Il le faut bien puisque la privation de la vue nous fait soupçonner d'inhumanité par un de leurs psychologistes les plus fins, Diderot : il le faut bien puisque nous sommes généralement impies ; il le faut bien puisque nous ne pouvons pas comme les clairvoyants toucher Dieu dans toutes ses œuvres !

» Nous faisons semblant de nous rendre compte de la vue ; mais en réalité, cela ne nous est pas plus possible qu'il n'est possible aux *clairvoyants* de se rendre compte des mystères de la divinité, de la vie et de la mort, de l'infini, etc. Il manque aux *clairvoyants* un sens pour comprendre toutes ces choses, de même qu'il nous manque un sens pour comprendre la lumière et la couleur. Ces mots vue, lumière, couleur, ombre, sont pour nous sans signification. La dépendance perpétuelle dans laquelle nous vivons vis à vis des *clairvoyants* nous force à de lâches concessions. Nous faisons semblant de comprendre; mais en réalité, nous comprenons si peu que nous ne pouvons discuter, entre nous autres aveugles, sur cet étrange sujet sans dire des sottises, sans nous invectiver amèrement et finir par nous battre. Nous faisons absolument comme les *clairvoyants* lorsqu'ils veulent discuter sur Dieu, pour la connaissance duquel il leur manque un ou plusieurs sens ; ils s'accablent d'injures, ils disent mille absurdités et finissent par marcher peuple contre peuple, et s'entregorger sous prétexte qu'ils n'adorent pas Dieu de la même manière.

» Nous sommes, nous autres êtres à part, moins proches de Dieu que les *clairvoyants*. Quels que soient les liens de famille ou d'amitié qui nous attachent à eux, la conscience de notre infériorité nous empêche de vivre sur le pied de fraternité. Entre eux et nous il y a un abîme, un sens. Et puis, il faut le dire, plus l'homme est imparfait, plus il est enclin à l'amour-propre et à l'égoïsme. Ces deux défauts, qui s'emparent de nous dès l'âge de raison, nous rendent malheureux dans nos rapports avec les *clairvoyants*, et c'est un supplice pour nous de ne pouvoir nous passer d'eux.

» Que dirai-je de plus? Les *clairvoyants* font des révolutions; ils changent, les armes à la main, la condition de tout un peuple. Ils proclament la liberté, l'égalité, la fraternité. Pour nous, point de liberté, point d'égalité, point de fraternité; nous sommes les parias du genre humain; nous restons dans les limbes comme ces enfants morts avant le baptême, qui n'entreront point dans le paradis, et pas plus qu'eux nous ne méritons cet ostracisme... Oh! oui, je hais les *clairvoyants* !

» Nous vivons dans la solitude, où *nulle pointe de flèche ne s'émousse*, a dit un philosophe. Solitaires au milieu du bruit et de l'agitation des hommes, solitaires du berceau à la tombe, nous mourons comme nous avons vécu, dans l'isolement de la cécité. »

Le reste du feuillet était couvert de caractères informes, qui semblaient jetés sur le papier avec une furie, un brio presque sauvages. Les lettres marchaient les unes sur les autres, les mots chevauchaient sur les mots, les phrases s'accrochaient comme des fiacres dans une rue trop étroite, et juraient les unes contre les autres; bref, c'était un gâchis alphabétique à désespérer un déchiffreur de gothique. L'aveugle, dans le désordre du désespoir, avait sans doute perdu son guide-main, et n'ayant point relu, l'œuvre subsistait. Rose crut pourtant démêler, parmi cette cacographie, des malédictions que l'aveugle répandait sur sa naissance. Le cœur de la pauvre fille, déjà comprimé par les confidences misanthropiques de l'aveugle, se serra au point d'arrêter ses larmes.

Elle prit le feuillet suivant, qui était écrit régulièrement.

« J'arrive au moment où je revins chez ma grand'mère après avoir appris à l'institution tout ce qu'on peut apprendre aux malheureux de mon espèce. J'avais vingt-deux ans, des habitudes prises depuis longtemps, et en arrivant rue des Enfants-Rouges je fus tenté de croire que ma grand'mère, en m'arrachant à une existence à laquelle j'étais accoutumé, se donnait le plaisir d'exercer sur moi une volonté cruelle et tyrannique. Il a fallu bien du temps pour me détromper. Tel est notre malheur que nous rangeons souvent dans la même catégorie nos bienfaiteurs et nos ennemis!

« Privé du contact journalier avec mes pareils, je vécus dans la tristesse. Mon temps se passait à étudier, à méditer et à faire de la musique. Un incident vint rompre la monotonie de mon existence. Ma grand'mère congédia sa servante et fit venir à sa place, du fond de la Picardie, une petite cousine nommée Rose... »

En voyant son nom tracé par la main de l'aveugle, Rose sentit son cœur battre à briser sa poitrine. Elle dut s'as

(1) Voir le numéro d'hier.

raccommodement et de la convalescence, et si, comme on le prétend, M. de Falloux est affilié à la société de Jésus, il aurait reçu l'ordre de rester; et il obéit, l'obéissance étant d'obligation absolue d'après sa sainte règle.

On assure que si la maladie de M. de Falloux s'aggravait de manière à ne pas lui permettre la reprise de son portefeuille, le ministère de l'instruction publique serait offert à M. de Montalembert. Mais on ne croit pas que M. de Montalembert veuille faire partie d'un cabinet où MM. Berryer, Molé et quelques autres sommités réactionnaires ne trouveraient pas leur place.

Les débats relatifs à la question romaine seront portés devant l'Assemblée législative dans les premiers jours de sa réunion. On assure que le gouvernement prendra lui-même l'initiative de cette mesure en déposant une demande de crédit.

On sait que Mazzini s'est retiré en Suisse et que le gouvernement autrichien a présenté au directoire fédéral une note pour demander son éloignement. On assure que, sur la réponse négative, l'Autriche va présenter une nouvelle note en forme d'*ultimatum* plus menaçante que la première.

Nouvelles de la Guadeloupe.

Les lettres que nous recevons aujourd'hui des Antilles, par la voie anglaise, démentent heureusement les funestes nouvelles apportées en France par le *Courrier des Etats-Unis*. Il n'y a eu à la Pointe-à-Pitre d'autre agitation que celle produite par les duels dont nous avons déjà rendu compte. La réaction est cependant toujours aussi insolente. Mais les nouveaux citoyens ont trop le sentiment de leurs droits pour compromettre leur cause en répondant aux provocations de quelques agitateurs.

La tranquillité matérielle n'a donc pas été troublée, et l'*émigration des familles blanches* est une invention des partisans de l'esclavage. Ce n'est pas la première fois, au reste, que les journaux américains se font les échos de bruits mensongers répandus contre les affranchis de nos colonies. Au moment de l'émancipation, ils inséraient les plus audacieuses calomnies contre les noirs et les mulâtres; ils continuent aujourd'hui leur rôle anti-abolitioniste.

Plusieurs affaires politiques ont été jugées pendant la session de la cour d'assises de la Basse-Terre, qui a duré du 20 au 24 août. Il y a eu acquittement dans quatre procès intentés à des malheureux qu'on avait emprisonnés pour avoir distribué dans les campagnes des bulletins de vote portant les noms des candidats démocrates.

Le *Progrès*, auquel on a déjà trouvé moyen de faire deux procès de presse, malgré sa modération, a fait défaut dans la première affaire. Il était poursuivi pour diffamation contre un commissaire de police, et n'a été condamné qu'à 50 francs d'amende et et aux dépens. Le procureur général par intérim et ses substituts sont furieux.

Le second procès, pour excitation à la haine, etc., ne viendra qu'aux prochaines assises.

Prochainement nous compléterons ces détails.

Les journaux de la Havane, qui nous sont parvenus aujourd'hui, annoncent qu'on avait reçu dans cette île la proclamation du président des Etats-Unis pour défendre l'expédition préparée par quelques aventuriers contre Cuba. Du reste, les habitants étaient très décidés à se joindre à la troupe pour repousser la force par la force.

On nous écrit de Londres à la date du 24 septembre :

Il semble que le clergé anglican craint de laisser à la cour de Gaëte le monopole des momeries absurdes et des idées rétrogrades empruntées au moyen âge. Il se livre, à l'occasion du choléra qui frappe le peuple de Londres, à toutes sortes d'excentricités qui seraient accueillies en France, en Allemagne et même en Italie par une formidable explosion de rires et de sifflets.

« Comment voulez-vous, disait, il y a quelques jours, le *Standard*, organe des *saints*, comment voulez-vous que Dieu ne frappe pas sévèrement et justement de toutes les plaies de l'Egypte un peuple assez impie pour vouloir accorder à des juifs l'entrée du parlement? »

Cette énormité a cependant été gravement répétée du haut de la chaire épiscopale par l'archevêque de Londres.

Bien plus, hier, un prédicateur, dans une église du nord de Londres, attribuait l'invasion du choléra, entre autres causes, à ce que la nouvelle monnaie d'un florin ne porte pas la formule sacramentelle, *Dei gratia*; et il s'est trouvé dans la capitale du monde commercial un journal assez extravagant pour proposer sérieusement aux citoyens de refuser la nouvelle monnaie tant que les mots *Dei gratia* ne seront pas rétablis sur les coins qui servent à la frapper. Ce qu'il y a de vraiment plaisant, c'est que le *Morning-Advertiser* de ce matin se croit obligé de consacrer un long article à démontrer que l'omission de la formule du *droit divin* ne peut être la cause du choléra, et que le refus de la monnaie nouvellement frappée opérerait une fâcheuse perturbation dans les relations commerciales du pays.

Telles sont les graves questions dont se préoccupent nos voisins, au lieu d'étudier, comme nous, les moyens d'émanciper le prolétariat malgré le mauvais vouloir des royalistes et des aristocrates.

Les derniers troubles d'Irlande, niés pendant plusieurs jours par les journaux ministériels anglais, sont racontés dans tous leurs détails par tous les journaux anglais du 24 septembre.

Des arrestations nombreuses ont été la suite de ce conflit, et l'enquête ouverte sur les cadavres de l'insurgé et du policeman tués à Cappoquin s'est terminée par un verdict d'homicide excusable pour le premier cas, et pour le second, de meurtre volontaire, commis par les individus arrêtés, avec l'aide d'inconnus.

D'après une lettre d'Agram du 17 septembre, les insurgés de Bosnie auraient remporté une victoire complète sur le visir envoyé pour les soumettre. Ils l'auraient forcé de se retirer au delà de la rivière de l'Unna.

Les correspondances de Constantinople s'accordent à dire que le sultan ne cédera pas aux demandes d'extradition de la Russie et de l'Autriche. Les correspondances anglaises sont tout à fait explicites dans ce sens.

Pour assurer le succès du nouvel emprunt autrichien, on a fait courir à Vienne le bruit que l'on avait reçu de l'étranger des propositions telles qu'un échec n'est pas à craindre. On va jusqu'à dire que l'empereur de Russie, après avoir prêté son armée, fournira à l'Autriche les millions qui lui manquent.

Nous lisons dans la partie officielle du *Moniteur* :

Par décret du président de la République, en date du 24 septembre 1849,

M. de Suleau, préfet d'Eure-et-Loir, a été nommé préfet du département des Bouches-du-Rhône, en remplacement de M. Peauger, appelé à d'autres fonctions.

M. de Grouchy, préfet du Gers, a été nommé préfet d'Eure-et-Loir, en remplacement de M. de Suleau.

M. Lerat de Magnitot, sous-préfet de Châlons-sur-Saône, a été nommé préfet du Gers, en remplacement de M. de Grouchy.

M. Leroy, préfet de Loir-et-Cher, a été nommé préfet du département de la Creuse, en remplacement de M. Sohier.

M. Sohier, préfet de la Creuse, a été nommé préfet du département de Loir-et-Cher, en remplacement de M. Leroy.

En annonçant le remplacement de M. Peauger, le *Moniteur* fait les réflexions suivantes :

M. Peauger est remplacé dans les fonctions de préfet des Bouches-du-Rhône, qu'il remplissait depuis quatorze mois. Cette mesure serait faussement interprétée, si elle était considérée comme une disgrâce pour M. Peauger, dont le gouvernement apprécie la capacité et les bons services, et qu'il se réserve d'appeler prochainement à des fonctions nouvelles et d'un ordre élevé.

Nous ignorons quelles sont les *fonctions d'un ordre élevé* qui vont être crées pour M. Peauger : nous n'y croyons pas. Nous savons seulement que M. Peauger, ancien rédacteur du *National*, défendait dans ce journal, sous Louis-Philippe, une combinaison républicaine-bonapartiste. C'est donc un ancien ami du président qui est sacrifié aux exigences de la réaction. Cette destitution indique que M. le président de la République continue à être débordé par les royalistes.

Le *Pays*, que nous avons pris avant-hier en flagrant délit de contradiction et de métier déshonnête, est à bout de paradoxe et de dénonciation : il déclare donc ce matin qu'il se taira. Le *Pays* finit par où il aurait dû commencer; il nous eût évité une discussion oiseuse, et son silence eût été pour nos lecteurs une bonne fortune.

Nous publierons demain la lettre de Mazzini à MM. de Tocqueville et de Falloux. Des circonstances indépendantes de notre volonté nous ont empêchés jusqu'à présent de donner à nos lecteurs ce document si remarquable, qui ferme la bouche désormais à tous les calomniateurs de l'illustre et grand exilé, et réduit à néant les misérables prétextes mis en avant pour obtenir l'expédition romaine.

Troubles de Cholet.

Les journaux de l'Ouest, arrivés ce soir à Paris, ne peuvent encore donner des détails précis sur les troubles de Cholet. Nous ne comprenons pas comment il se fait que le gouvernement ait été assez négligent pour ne pas donner les nouvelles certaines dans le *Moniteur du soir*.

Voici ce que dit le *National de l'Ouest*, publié à Nantes à la date du 24 :

Nous apprenons par des personnes arrivées ce matin de Cholet que tout était tranquille hier dans cette ville. Nous ignorons ce qui s'est passé les jours précédents : on parle de désordres, mais qui n'ont pas eu la gravité qu'on disait. Il n'a pas été tiré de coups de fusil.

Quatre compagnies sont parties hier pour Cholet : le calme étant rétabli, leur présence deviendra heureusement inutile.

Le *Précurseur de l'Ouest*, qui paraît à Angers, parle ainsi des troubles de Cholet, à la date du 24 :

Des troubles d'une certaine gravité ont éclaté la semaine dernière à Cholet. C'est comme toujours une question de salaire qui leur a donné naissance. Nous ne savons au juste quelle importance a eue cette agitation et nous craindrions, en rapportant toutes les rumeurs qui circulent, d'alarmer les esprits.

Hir, une assez vive inquiétude régnait à Angers; à midi tous les postes de la garnison ont été relevés par la garde nationale, et la troupe a été dirigée à marche forcée sur Cholet. Un voyageur, arrivé ce matin, affirme que le déploiement de force a été inutile, et que tout était tranquille hier à Cholet. Nous faisons des vœux bien sincères pour que ces informations soient justifiées par l'événement.

Enfin l'*Union de l'Ouest*, qui paraît également à Angers, publie la note suivante à la même date :

« Les dernières nouvelles que nous recevons de Cholet sont très rassurantes. Hier dimanche, le calme régnait dans cette ville et l'on ne craignait plus pour l'ordre et la tranquillité de cette cité industrielle.

Les troupes de la garnison d'Angers ont été dirigées, hier à deux heures, sur Cholet; nous espérons que leur présence n'y sera pas nécessaire.

LE CONCILE MÉTROPOLITAIN DE PARIS.

Voilà huit jours pleins que le concile est en séance, et rien ne transpire au dehors, des délibérations qui ont occupé jusqu'ici cette grave assemblée. Cela se comprend, le secret le plus absolu est imposé à tous les membres. Seulement, l'*Ami de la Religion*, journal officiel de M. de Falloux et rédigé par un des pères du concile, M. Dupanloup, évêque *nommé* d'Orléans en vertu des *saints canons* de l'empire, nous décrit, avec une pieuse complaisance et une benoîte satisfaction, les détails les plus minutieux de toutes les cérémonies et de toutes les formalités vraiment innombrables par lesquels une question doit passer avant d'arriver à l'état de *décret définitif*. En verité, l'esprit est effrayé de cette multitude de rouages inutiles, et quand on considère dans quel inextricable réseau de rites et de pratiques la conscience des membres du concile est emmaillotée, on ne comprend vraiment pas comment il pourrait lui rester encore quelque liberté dans ses mouvements et son allure. Mais quelle différence aussi, s'écrie le journal de M. Dupanloup, entre le calme solennel qui règne dans ces graves discussions, et la turbulence scandaleuse de nos assemblées délibérantes! — Je le crois bien certes! Vous bâillonnez les consciences et vous ne nous faites voir qu'un sénat de momies!

Tout ce qui apparaît de plus clair dans cet imbroglio de pratiques et de rites, qui remplissent la journée des membres du concile, c'est que, sur *seize heures* de travail par jour qu'ils se sont imposées, il ii n'en reste que *trois* consacrées aux discussions générales. Trois heures sur seize! Est-ce vraiment la peine de faire tant de bruit pour si peu? Ah! si le concile veut vraiment réformer quelque chose, qu'il commence donc par réformer tout ce luxe cérémonial d'un autre âge, qui choque lourdement les impatiences si légitimes des besoins et des tendances modernes; qu'il brise, au plus vite, tous ces langes de l'enfance dans lesquels il s'est emprisonné, et qu'il marche avec le monde, devenu jeune homme. Assez long temps, la *forme* a emporté *le fond*, comme il l'a dit avec les vieux jurisconsultes, pères de la théologie gothique; il faut enfin que le *fond* emporte, à son tour, la *forme*; il faut du moins qu'il la renouvelle, qu'il la ranime : « *La lettre tue, l'esprit vivifie.* »

Dans notre numéro du 22 courant, nous avons promis d'appeler l'attention du concile sur la plus grave question peut-être des temps modernes, sur la *légitimité du prêt* à intérêt ou *loyer du capital*. Et bien que notre voix soit destinée à aller se briser contre les portes massives et les épaisses murailles que le concile a cru devoir mettre entre lui et le public, nous n'en continuerons pas moins de la faire retentir avec force; convaincus que, si la foi peut transporter les montagnes, elle n'est pas moins puissante pour pénétrer les portes et les murailles; convaincus encore que l'esprit de Dieu, qui réside dans le Peuple, saura bien se frayer un passage à travers les obstacles, et mettre en communication la grande âme de la multitude avec celle des pères du concile.

Personne n'ignore aujourd'hui que la question de l'*intérêt*, ou *loyer du capital*, est une de celles qui préoccupent et agitent le plus vivement tous les esprits. A l'heure qu'il est, ce n'est plus une simple question théologique : c'est une question d'économie sociale qui a même déjà trouvé sa solution et sa formule dans une école qui, après le communisme, est incontestablement la plus absolue et la plus positive de toutes les écoles socialistes. Chacun sait, en effet, que toutes ces formules : *Organisation du travail, association des travailleurs, abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme, abolition du capitalisme, gratuité du crédit, égal échange*, etc., etc., aboutissent toutes en définitive à cette conclusion inévitable : *Suppression de l'intérêt* ou *loyer du capital*. C'est là le nœud gordien de la situation; c'est la grande muraille morale qui sépare, en ce moment, tous les esprits en deux grandes divisions, bien autrement radicales que la distinction de *républicains* et de *royalistes*, de *rouges* et de *blancs*. Non, il n'y a plus, en réalité, que deux grands camps, le camp des partisans de la rente et le camp de ses adversaires; ceux que nous appellerons, si on veut bien nous passer le mot, les *rentistes* et les *anti-rentistes*.

Cela posé en fait, et qui oserait le contester? nous demandons au concile et au clergé catholique tout entier de s'interroger lui-même sérieusement et de se demander s'il peut, en conscience, rester étranger à ce grand mouvement qui entraîne tous les esprits, et s'il ne doit pas se hâter, au contraire, d'apporter au monde sa solution. Nous croyons que c'est pour lui un devoir d'autant plus impérieux qu'ici le doute et l'abstention ne sont plus permis. On le conçoit encore, jusqu'à un point, sur la question de la *Papauté temporelle*; parce que après tout il n'y a pas là de texte ou d'autorité qui oblige de rejeter la confusion des deux pouvoirs, comme contraire à la foi. Mais sur la question de l'intérêt, ou loyer du capital, l'hésitation ne saurait plus être permise. L'Evangile et l'Eglise ont parlé.

Mais s'il en est ainsi, nous dira-t-on alors, que venez-vous demander ?

Ce que nous demandons, c'est précisément que le clergé déclare franchement et nettement ce qu'il pense sur la question. Car, malgré la double autorité de l'Evangile et de l'Eglise, on ne peut nier que l'immense majorité des prêtres catholiques ne professe ou ne pratique une doctrine opposée.

S'il nous est permis d'apporter ici notre expérience personnelle, nous affirmons que, sur neuf ou dix prêtres catholiques, avec lesquels nous avons eu occasion de conférer sur le prêt à intérêt, sept au moins nous ont répondu qu'ils le considéraient comme parfaitement licite et conforme à la justice; nous affirmons que la plupart se scandalisaient, en quelque sorte, de ce que nous invoquions contre leur opinion l'autorité des Pères et des conciles. Nous en connaissons même qui placent leurs capitaux à intérêt, et qui le font ouvertement, comme une chose parfaitement indifférente.

Eh bien! nous le demandons à tout homme de bonne foi : n'est-ce pas là un déplorable scandale, et peut-il y avoir pour le clergé une question plus pressante à résoudre? Car enfin il s'agit, pour les catholiques, de savoir s'ils sont *hérétiques* ou non, en se prononçant en faveur du prêt à intérêt ou loyer du capital. En veut-on des preuves? Nous pourrions en apporter un volume; nous n'en citerons que quelques-unes.

Ecoutons d'abord la Bible :

« Vous ne prêterez point à intérêt à votre frère, soit intérêt d'argent, soit intérêt de grains, soit de toute autre chose dont on puisse tirer intérêt. Mais vous prêterez à votre frère ce dont il aura besoin, sans en tirer aucun intérêt. »

(DEUTÉRONOME.)

---

seoir pour ne point tomber, et ce ne fut que par l'effort d'un intérêt suprême qu'elle put continuer sa lecture.

« Je n'eus pas plus tôt entendu cette jeune fille que je la jugeai douée d'un cœur excellent, généreux, dévoué. Je m'attachai à elle avec une force d'affection dont je ne me serais point cru capable. Il me semblait que l'humilité de sa position dans la maison la rapprochait de moi, être humble et inférieur. Il y avait tant de douceur et de bonté dans les soins qu'elle me rendait, qu'à son approche je sentais se fondre incontinent les glaces de mon cœur. Ma haine contre les *clairvoyants* se dissolvait comme par enchantement.

« Mes sentiments pour ma grand'mère étaient plutôt de la reconnaissance et de la vénération qu'autre chose. Mais pour Rose j'éprouvais une affection sincère. C'est la seule personne en ce monde pour qui j'aurai éprouvé une amitié réelle. Je ne sais si ses sentiments pour moi allaient plus loin, par moments je suis tenté de le croire. Peut-être au surplus me trompé-je, peut-être cette douceur, ces soins si harmonieux n'étaient-ils que les effets de son inaltérable bonté. Quant à moi, je ne crois pas avoir éprouvé pour elle autre chose que de l'amitié !... Rose avait les mains rudes, elle travaillait ; or, il est aussi difficile à un aveugle de ma sorte d'éprouver de l'amour pour une femme qui a les mains rudes, qu'il doit être difficile à un *clairvoyant* d'aimer ce qu'il appelle une femme laide. Malgré ce grave obstacle, il n'a peut-être tenu qu'à l'excellente fille, tant était vive mon amitié, de m'inspirer de l'amour; mais elle était trop simple et trop bonne, elle, pour rien tenter de pareil ! »

— Ah ! mes mains, mes mains ! qu'avez-vous fait ? s'écria Rose.

Elle laissa tomber les feuillets et considéra un moment, avec l'expression d'une vive douleur, ses mains rougies mais non encore déformées par le travail.

De grosses larmes tombaient de ses yeux, larmes bien amères sans doute, mais pourtant mêlées de quelque douceur.

— Il aurait pu m'aimer! pensait-elle.

« Je vivais heureux, poursuivait l'aveugle, trop heureux sans doute pour un être de ma triste espèce, quand il plut aux mauvais génies qui infestent ce monde d'envoyer dans cette maison une femme dont je ne puis prononcer le nom sans haine. Elle s'appelait ou se faisait appeler Mme de Préval. Il paraît que c'est une vanité parmi les *clairvoyants* de mettre un *de* avant son nom. Mme de Préval avait toutes les vanités, celle-là comme les autres. J'eus bientôt fait connaissance avec elle. Regardé par les locataires comme un être sans conséquence et un sujet de curiosité, je pouvais aller partout, j'étais attiré partout. Mme de Préval était arrivée il y a trois mois et un jour, date maudite ! Le lendemain ayant appris, me dit-elle, que j'étais excellent musicien, elle m'invita fort gracieusement à venir jouer du piano chez elle. »

« La première fois que je l'entendis parler, je la jugeai.

« Les *clairvoyants* ne se doutent pas de l'importance de la voix dans nos jugements sur ce qu'on nomme la beauté. La beauté, comme l'entendent les *clairvoyants*, est pour nous un mystère. La forme du corps et le son de la voix sont les deux seules espèces sous lesquelles la beauté se manifeste à nous. J'ai découvert chez les clairvoyants une foule de bizarreries et de préjugés qui tiennent sans doute au sens qui nous manque. La figure, les habits, les meubles, les décorations, les dignités les préoccupent constamment; nous, au contraire, nous dédaignons l'être extérieur et nous apprécions surtout l'être moral. La voix par son volume, son timbre et ses inflexions, trahit l'esprit et la forme à tout instant de la vie, et nous montre le caractère humain jusques dans ses variations les plus intimes. Je doute que les clairvoyants, préoccupés de tant d'autres objets, puissent jamais arriver à cette profondeur d'intuition.

« Madame de Préval avait une voix douce, musicale, qui me trompa une minute, mais à la minute qui suivit j'étais déjà tiré de mon erreur. A cette voix musicale et douce se mêlait je ne sais quelle vibration aigre que je ne puis mieux comparer qu'à un filet de vinaigre dans un verre d'eau sucrée. Sa douceur, me dis-je, est une douceur de chat, on sent les griffes sous le velours de la patte. Un moment après sa voix changea brusquement; elle parlait à un inférieur. D'où je conclus que madame de Préval ayant plusieurs voix était une femme dissimulée. Je m'étonnai moins de ces changements de voix lorsque j'appris que madame de Préval avait été comédienne.

« J'allai le soir même à la comédie; j'anticipe ici sur les événements, car ce ne fut que longtemps après que j'appris cette particularité de son existence. J'étais alors si puissamment absorbé par madame de Préval que je ne négligeais aucun moyen pour plonger plus profondément dans ce caractère où j'espérais toujours découvrir une vertu et où je ne reconnaissais que des vices. J'allai donc à la comédie, et durant trois heures j'entendis parler des acteurs. Il me prit d'abord un véritable fou-rire, puis je devins sérieux, puis je me mis en colère et je sortis avant la fin dans un état pitoyable. J'avais les nerfs horriblement agacés. On devrait couper la langue à des gens qui s'en servent pour accomplir d'aussi détestables tours de force et fausser à ce point la nature. J'en suis encore à me demander comment mille à douze cents personnes de quelque bon sens peuvent durant toute une soirée écouter de belles choses si atrocement déformées, et battre des mains dans les endroits où je sentais moi, mes cheveux se dresser sur la tête et mes dents grincer aux affreux sons qui sortaient de la gorge des fous furieux qu'on nomme des acteurs. Mais ce qui me choquait le plus, c'est que sous ces grands éclats de voix, sous ces cris, sous ces rires et ces sanglots, en un mot sous toutes ces passions bouillantes, je sentais mon homme plus froid que glace. Cette découverte ne redoubla point ma confiance en madame de Préval et je m'affligeai sincèrement en pensant qu'elle avait commis et commettrait encore de pareilles monstruosités. Et quoiqu'on dise que nous autres aveugles n'avons point de pudeur, je trouvai qu'il fallait de la part d'une femme surtout une certaine effronterie pour donner ainsi sa voix en spectacle à tout le monde.

« Je reviens à mes observations. — Je n'eus pas plus tôt causé un quart d'heure avec madame de Préval que je découvris en elle une nouvelle voix. Elle grasseyait et traînait sur les mots, et j'entendis une voix dans mon cerveau qui disait : Paresseuse, sensuelle, égoïste et vaine. Je fis encore une observation générale : à sa voix je reconnus en outre que madame était ou avait été dans de bonnes conditions pécuniaires. Les riches ne parlent pas comme les pauvres. Indépendamment des fautes grammaticales et de l'accent, il y a dans la voix du pauvre une plainte vague et perpétuelle qui n'existe point dans la voix du riche : ce dernier a généralement le ton du commandement. Les clairvoyants sont si étourdis que ces faits doivent leur échapper.

» La manière dont je touchais du piano parut enchanter Mme de Préval; elle s'étonna longuement de ma prodigieuse mémoire, qui me permettait d'exécuter les morceaux les plus difficiles, sans qu'on eût besoin de me les solfier. Ma visite se prolongea. Je ne me pressais pas de m'en aller, et quoique j'eusse du caractère de Mme de Préval la plus désavantageuse opinion, j'étais saisi de je ne sais quel charme qui me retenait auprès d'elle.

» Quand je m'en allai, elle me donna la main. Ah! quelle différence de cette main à celle de Rose... c'était une main douce, satinée, fondante. Je la retins un moment. Les doigts étaient rondelets et effilés, mais avec une exagération telle que j'en demeurai frappé d'une nouvelle amertume. C'était à coup sûr une main ennemie du travail et de la vertu... Le pouce surtout m'épouvanta; il était court et en quelque sorte tronqué. Combien ce pouce me parut bas, inintelligent et dénué de toute noblesse et de tout courage!

« A quoi pensez-vous donc? me dit-elle.

» — A vous, lui dis-je.

» — Vraiment! Et que pensiez-vous de moi ?

» — J'examinais votre main. Nous autres, pauvres aveugles, nous n'avons guère d'autre moyen que l'oreille et la main pour faire connaissance.

« Par un mouvement spontané et, selon moi, fort significatif, Mme de Préval retira sa main, comme les méchants retireraient leur âme s'il était possible à quelqu'un d'y voir.

HIPPOLYTE CASTILLE.

(*La suite à demain.*)

« Vous ne prendrez pas d'intérêt à votre frère et vous ne tirerez pas de lui plus que vous ne lui aurez donné.

(LÉVITIQUE.)

« Si un homme est juste, s'il agit selon l'équité et la justice, il ne prêtera point à intérêt et ne recevra pas plus qu'il n'a donné. (PROPHÈTES.)

Maintenant écoutons celui qui n'est pas venu détruire la loi, mais l'accomplir; écoutons le Christ :

« Si quelqu'un vous demande, donnez-lui; s'il veut vous emprunter, ne vous détournez pas. » (SAINT-MATTHIEU.)

« Aidez-vous mutuellement, prêtez-vous les uns aux autres, sans en rien espérer. » (SAINT-LUC.)

Voilà comment parlent l'Ancien et le Nouveau Testament. Comment l'Eglise a-t-elle interprété ces textes?

« Si l'on découvre que quelqu'un des clercs ait pris des intérêts, il sera dégradé, excommunié..... Si un laïque s'en est rendu coupable et qu'il se corrige, on lui pardonnera. Mais s'il persiste dans son iniquité, qu'il soit chassé de l'Eglise, qu'il soit excommunié. »

CONCILE D'ELVIRE (An 300.)

« Le Fils de Dieu nous a ordonné par un précepte rigoureux de ne rien espérer au delà du capital prêté; c'est là ce qu'on entend par le mot Usure. »

CONCILE DE LATRAN (An 1179.)

Le troisième concile de la même ville ordonne que *« tous ceux qui prêteront à intérêt soient privés des sacrements de sépulture ecclésiastique et que personne ne reçoive leurs oblations. »*

« S'il arrive à quelqu'un de tomber dans cette erreur : qu'on peut affirmer, en conscience, qu'il n'y a pas péché à prêter à intérêt, QU'IL SOIT PUNI COMME HÉRÉTIQUE.

CONCILE DE VIENNE (An 1311)

Celui là est usurier qui, outre le principal, exige ou accepte quelque chose d'appréciable en argent. »

CONCILE DE REIMS (an 1565.)

Les pères de l'Eglise ont écrit des volumes à l'appui de cette doctrine, et les plus grandes hardiesses des socialistes de nos jours n'approchent pas des anathèmes lancés par ces saints docteurs contre « *l'inique invention du prêt à intérêt*, » comme ils l'appellent. Citons seulement quelques passages.

« Il y a usure, toutes les fois qu'on reçoit plus que le capital. (ST-BAZILE.)

» L'usure est tout ce qui s'ajoute au capital.

(ST-AMBROISE.)

» Il y a usure, toutes les fois qu'on reçoit plus qu'on n'a donné. » (ST-JÉROME.)

« Il y a usure, si vous espérez recevoir plus que vous n'avez donné. » (ST-AUGUSTIN.)

« Il est illicite, en soi, de recevoir un prix pour l'usage de l'argent prêté; c'est là ce qu'on appelle usure. »

(ST-THOMAS.)

Les Milanais objectaient à saint Ambroise que l'intérêt du capital était une ancienne coutume :

Votre ancienne coutume, leur répondit le saint docteur, *est un ancien péché.*

SAINT BERNARD et SAINT GRÉGOIRE DE NYSSE disent l'un et l'autre que l'*intérêt du capital est un* VOL.

SAINT AUGUSTIN ajoute que l'*intérêt du capital est pire que le* VOL, et il en développe les raisons.

Les papes ne sont pas moins affirmatifs. Nous n'en citerons qu'un seul, un des plus savants et des plus pieux, qui vivait il y a un siècle à peine, BENOIT XIV. Voici ses propres paroles :

« Ç'a toujours été et c'est encore la doctrine de l'Eglise catholique, établie sur l'accord unanime de tous les conciles, des pères et des théologiens, que tout profit tiré du prêt... est usuraire, est défendu par le droit naturel, divin et ecclésiastique. (DE SYNOD. DIŒC. Lv. 7.)

BOSSUET confirme la même tradition et la même doctrine, presque dans les mêmes termes.

Ainsi, voilà un acte qui est qualifié d'*usure*, d'*iniquité*, de *vol* et de *quasi-parricide* même par les pères de l'Eglise ; qui est condamné sous peine d'*hérésie*, d'*excommunication* et de *privation de sépulture chrétienne* par les conciles; que la *doctrine constante de l'Eglise catholique a toujours* reprouvé comme contraire au *droit naturel, divin et ecclésiastique*, et qui cependant est toléré, approuvé et pratiqué par la grande majorité du clergé catholique!

O pères du concile de Paris, si vous ne vous occupez pas de cette grande question, de quoi donc pourrez-vous vous occuper?

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

DE LA TRIBUNE DES PEUPLES.

—

PRUSSE.

BERLIN, 23 *septembre*. — La *Correspondance lithographiée* confirme la nouvelle qu'un changement d'opinions s'est fait en haut lieu, c'est à dire chez le roi, dans la question allemande. Elle ajoute qu'une scission existe entre les ministres et le roi. Cette scission finira d'autant plus difficilement que M. de Gerlach jouit particulièrement de la confiance du roi.

Si l'on considère que les ministres prussiens actuels, comme MM. Brandebourg et Manteufel, sont les mêmes qui ont contribué le plus à disperser l'Assemblée constituante de Berlin et de Brandebourg, et que ce sont les opinions de ces ministres qui paraissent au roi trop révolutionnaires, on est étonné de voir le progrès rapide qu'à fait la réaction royale dans un si court espace de temps. Aussi le parti démocratique se prépare par la propagande à une lutte plus terrible que celle qui en mars fit mettre chapeau bas à Frédéric Guillaume.

POLOGNE.

VARSOVIE, 20 *septembre*. — Une garnison russe de 5,000 hommes passera l'hiver à Léopol. Là aussi sera l'état-major du général Czéodaïew. On assure que les ambassadeurs autrichien et prussien, qui ont eu ici des conférences avec M. Nesselrode, lui ont demandé, entre autres choses, que les troupes russes fussent délivrées du soin d'occuper la Hongrie et la Gallicie, comformément au manifeste de l'empereur qui y a exprimé son désintéressement envers son allié. On n'aurait pas trouvé leurs demandes suffisamment justifiés et on s'est borné à faire retirer de la Hongrie une partie de l'armée, qui du reste ne rentrera pas dans l'intérieur de la Russie. Les régiments retirés de la Hongrie attendront les événements en Pologne, en Volhynie et en Lithuanie, ainsi que le prouvent les approvisionnements considérables qu'on y prépare pour l'hiver.

Ils occuperont probablement, malgré la rigueur de la saison, des baraques de camp, et laisseront aux régiments de grenadiers et de la garde les cantonnements plus commodes dans les villes et dans les villages. Les employés civils et les officiers ont reçu l'ordre de ne pas parler du décès du grand duc Michel avant l'arrivée de Saint-Pétersbourg du manifeste qui doit l'annoncer.

— Plusieurs articles provenant de fabriques établies dans le royaume de Pologne, tel que le sucre raffiné, les draps, les papiers peints, ont été reconnus à l'Exposition industrielle de Saint-Pétersbourg comme supérieurs aux produits pareils de l'industrie russe.

HONGRIE.

Un journal de Vienne, le *Soldatenfreund*, se flatte que la forteresse de Comorn sera obligée de se rendre au bout de six semaines. Il rapporte en outre un bruit d'après lequel Klapka aurait l'intention de la rendre le jour de la fête de l'empereur.

Le *Wanderer* croit qu'on a promis à la garnison, par suite de l'intervention du maréchal Radetzki, les mêmes conditions auxquelles Venise s'est rendue.

AUTRICHE.

VIENNE, 18 *septembre*. — Plusieurs députations slovaques et une ruthénienne, composées pour la plupart de paysans, sont arrivées récemment à Vienne. Elles demandent l'accomplissement des promesses qu'on leur avait faites lorsque l'Autriche était plus accablée que maintenant. Elles demandent surtout qu'on leur donne des employés de leur nation et que leur langue soit celle de l'administration publique. On croit que leurs demandes seront repoussées et qu'il faudra une révolution nouvelle pour renverser la bureaucratie autrichienne. En attendant, on leur a insinué de rendre visite au maréchal Radetzki et au général Haynau, invitation à laquelle elles ont accédé.

— D'après la *Gazette de Graetz*, le ministre du commerce et de l'agriculture se propose de faire garnir tous les chemins de fer d'arbres fruitiers et par préférence de mûriers.

— L'archiduc Albert, qui était allé à Graëtz pour y inaugurer le chemin de fer de Laybach, y a été reçu avec une grande indifférence. Un témoin oculaire racontait qu'un officier supérieur a été obligé de sabrer la population pour la forcer à se découvrir en présence de l'archiduc. Il l'aurait apostrophée et traitée de rebelles et canaille. Ce procédé a eu pour résultat que la garde nationale de Graetz, qui devait défiler devant l'archiduc, s'est dispersée en donnant pour excuse qu'elle était refoulée par le peuple.

— On va former en Bohême un corps d'observation.

— Le ministère a ordonné de remplacer, dans le commandement de la flotte de Venise, la langue italienne par la langue allemande.

ITALIE.

Piémont. — TURIN, 21 *septembre*. — Chambre des députés ; séance du 20.

La chambre a continué la discussion du projet de loi sur les fidéï-commis et les majorats.

L'art. 4 relatif aux biens de l'ordre de Saint-Maurice a donné lieu à des débats qui ont occupé presque toute la séance. Il s'agissait de savoir à qui serait payée l'indemnité par les possesseurs des commanderies, si au trésor de l'ordre de Saint Maurice ou à l'Etat.

Le ministre Pinelli a demandé que la chambre votât sur le principe. Le vote a eu lieu et la chambre s'est prononcée contre toute indemnité à accorder à l'ordre de Saint-Maurice.

L'art. 4 tel qu'il avait été présenté par la commission a été ensuite adopté. Les articles 6, 7 et 8 du projet de la commission sont adoptés sans discussion.

La chambre entend ensuite le rapport de M. Sineo sur l'aliénation des rentes, Ce projet de loi avait été voté par la chambre des députés avec un préambule que le sénat n'avait pas voulu approuver.

Le rapporteur, en réservant les droits de la chambre, conclut par esprit de conciliation à l'adoption de la loi telle qu'elle est revenue du sénat. C'est peut-être un acte de faiblesse, mais du moins on ne pourra pas reprocher au parti démocratique de vouloir entraver la marche du gouvernement. Le préambule était juste en lui-même ; il consacrait les droits des chambres en matière des finances ; il donnait un bill d'indemnité au ministère; il mettait fin à toute controverse sur le passé. Avoir rejeté ce préambule est de la part du sénat une insigne imprudence et une grande maladresse. C'est un argument de plus contre l'existence de deux chambres, comme aussi c'est une nouvelle preuve du mauvais vouloir et de l'inintelligence du parti aristocratique.

— Hier soir, il y a eu une réunion générale des actionnaires de la société formée dès 1844 pour la construction d'une ligne de chemin de fer depuis Turin jusqu'à la vallée de Pignerol. Cette société s'est déjà entendue avec le ministère des travaux publics, de sorte que bientôt on pourra mettre la main à l'œuvre. Ce chemin de fer offrira de grands avantages en établissant une communication entre la cité la plus riche et la plus industrieuse du royaume, et une des forteresses les plus considérables de l'Etat. Il faut ajouter à cela qu'avec peu de dépense cette ligne pourra être prolongée jusqu'aux frontières de la France et nous ou rir avec elle une nouvelle et facile communication. Le chevalier Sismonda et l'ingénieur Mauss sont déjà partis pour la Savoie, afin de faire des études sur la ligne qui conduit jusqu'à la France. (*L'Opinione.*)

GÊNES, 20 *septembre*. — Dimanche prochain doivent commencer à Gênes les leçons pour l'enseignement du système métrique décimal, les nouveaux poids et mesures devant être mis en usage à partir du 1er janvier.

M. le grand vicaire ayant jugé inutile de s'adresser au syndic de Gênes, M. Profumo, s'est adressé au commissaire royal pour obtenir de lui que l'oraison funèbre de Charles-Albert ne fût point prononcée par le comte Mamiani, qui est frappé d'excommunication. Le général lui répondit que cela regardait le ministère; mais comme le grand vicaire continuait ses instances, le commissaire royal lui répondit qu'il avait à s'occuper de choses plus importantes.

(*Censore.*)

Etats romaine. — ROME, 14 *septembre*. — On annonce l'arrivée de M. de Corcelles, qui est entièrement rétabli et qui reprend ses fonctions de ministre plénipotentiaire.

La ville est toujours dans l'attente de quelque événement toutes les fois que l'on apprend l'arrivée de quelque diplomate ; mais la volonté de M. de Corcelles viendra se briser contre l'entêtement clérical.

Les députés à l'assemblée constituante seront tous bannis en masse sans distinction. La cour pontificale n'en veut pas. Les employés supérieurs de la police s'appuient, pour leurs actes, des plus augustes autorités. On s'étonne que le général en chef et le préfet de police supportent tous les excès auxquels se laisse aller le gouvernement pontifical, et que le ministère français blâme des actes dont ses agents se font les dociles instruments.

C'est en vain que les Français protestent qu'ils ne veulent pas de procès politiques; le clergé en rit et travaille en silence. On assure que M. de Rayneval restera à Naples.

On assure qu'il est arrivé de Toulon une lettre fort importante.

16 *septembre*. — Depuis trois jours, dix-neuf canons ont été envoyés à Civita-Castellane. On travaille même les jours fériés pour réparer les brèches faites aux remparts. Le 20, le général Rostolan veut, dit-on, partir. Le décret qui chasse députés, préfets et tous les commissaires de la République a déjà paru. Sont exilés : Amadei, les deux Calandrelli, l'avocat de Rossi et l'avocat Lunati.

Nuit et jour on expédie de la pouzzolane pour Civita-Vecchia. Les Français mettent tous leurs soins et beaucoup d'empressement à relever les murs de Saint-Pancrace, et un millier de travailleurs y sont employés sans interruption.

On prétend que les Français occuperont Spoleto, Fermo, Foligno, etc., etc., et que les Espagnols vont se retirer.

Le général Rostolan a demandé les noms de tous les officiers des corps licenciés. Il a ordonné que l'on imprimât en français les immatricules et les états pour l'enrôlement et l'organisation, ainsi que les états pour une levée en masse.

Ce matin, les officiers généraux et les chefs de corps ont été mandés près le général Rostolan. Il s'agissait d'un conseil de guerre tenu par suite de l'arrivée d'un courrier venant de Paris.

On a donné congé, d'après un ordre venu de Gaëte, à toute la domesticité du palais.

On sait que le pape devait se rendre ou envoyer deux cardinaux à Trieste. Le choléra, qui sévit fortement dans cette ville, empêchera peut-être l'empereur d'Autriche de quitter sa capitale. Ou annoncé que le pape irait dans ce cas jusqu'à Vienne.

BOLOGNE. 17 *septembre*. — Samedi dernier est arrivé à Bologne le grand-duc de Toscane, qui voyage sous le nom de comte de Pitigliano. Il a reçu la visite du commissaire pontifical, du comte Strassoldo et du général Marziani. Hier matin le grand duc partait pour Ferrare.

Illyrie. — TRIESTE, 15 *septembre*. — M. Toppo, inspecteur, où plutôt directeur du *Lloyd* autrichien, a rétabli, comme agent du *Lloyd* à Venise, un certain Rossignol, qui était odieux à tous, et un individu nommé Calefatti, anciennement directeur de cette société à Corfou, et connu pour avoir trahi et livré les frères Bandiera.

Le choléra sévit à Trieste d'une manière épouvantable. Avant la reddition de Venise il s'était déjà déclaré; mais les autorités n'avaient pris aucune mesure.

L'arrivée à Trieste de navires autrichiens venant de Venise a propagé la contagion. L'incurie de la commission sanitaire, d'accord avec la municipalité, ne voulait pas absolument croire au choléra. Mais ce n'est pas en niant les faits qu'on peut les détruire, et il a bien fallu reconnaître que le choléra existait, lorsque la mortalité et l'attitude menaçante de la population ont enfin éveillé l'attention des autorités.

SUISSE.

Berne, 23 *septembre*. — La *Gazette du Tessin* annonce que le gouvernement de ce canton vient de recevoir une nouvelle dépêche du conseil fédéral, par laquelle il l'informe du résultat qu'ont eu les explications demandées par le consul suisse et le consul général français à Milan au maréchal Radetzki et au général Hesse, relativement à la concentration des troupes autrichiennes à la frontière tessinoise, Cette fois-ci il ne s'agit plus de mesures sanitaires ni de contrebande ; les généraux autrichiens auraient répondu clairement que cette concentration a lieu pour obliger le gouvernement du Tessin à suivre la voie que lui a tracée le conseil fédéral dans l'affaire des réfugiés.

Ce serait une mesure de précaution contre les mécontents de tous les pays qui sont à Genève, et enfin pour être prêt à parer à toutes les éventualités que pourrait faire naître l'entrée en Suisse de tous les réfugiés allemands.

Le conseil fédéral, à cause de cette réponse de la part de l'Autriche, a ordonné au gouvernement tessinois d'exécuter promptement et avec ponctualité son arrêté touchant les réfugiés, et de lui renvoyer sans délai la liste de ceux qui sont actuellement dans ce canton, avec un rapport des circonstances dans lesquelles ils se trouvent. Le conseil fédéral ajoute qu'il est à craindre, d'après le ton de la note, que l'on ne prenne de nouvelles mesures contre les Tessinois établis en Lombardie.

Cette nouvelle nous semble si ridicule et si incroyable, que nous n'essaierons pas de la réfuter. Nos lecteurs sauront la ranger parmi les mille rumeurs qu'on fabrique dans les officines des journaux rétrogrades, et qui ne méritent aucune confiance. (*L'Helvétie.*)

ILES BRITANNIQUES.

Angleterre. — LONDRES, 24 *septembre*. — *Midi* : Consolidés au comptant 92 5/8 7/8, pour compte 92 7/8 à 93.

Trois heures : Ces derniers ferment à 92 3/4.

— Parmi les nouvelles arrivées des Indes occidentales et du Mexique par le *Trent*, nous remarquons seulement celle relative à l'état sanitaire et à l'aspect des récoltes aux Antilles, qui est présenté comme assez satisfaisant. On s'attendait au Mexique à une nouvelle réduction des droits d'importation de dix pour cent ; toutes les provisions et marchandises à San Francisco (en Californie) se vendaient de plus en plus à vil prix.

— Le *Times*, dans un article intitulé le *gouvernement futur de la Hongrie*, loue le prince de Schwartzenberg de chercher à unir, pour les centraliser, l'administration et la représentation de ce pays avec celles des autres parties de la monarchie autrichienne ; il trouve d'ailleurs beaucoup de ressemblance entre la nécessité qui a amené l'union actuelle de la Grande-Bretagne et de l'Irlande après l'insurrection de cette dernière en 1798, et les exigences de la position de l'Autriche vis à vis de la Hongrie en ce moment, mais il se voit obligé de convenir que les difficultés de la tâche entreprise par le ministère Schwartzenberg sont cependant immenses.

— Nous lisons dans l'*Examiner* un excellent article intitulé : *Les Hongrois et les révolutionnaires*. Il y est démontré jusqu'à l'évidence que les partisans du *statu quo* monarchique et absolutiste sur le continent imputent fort à tort aux Hongrois des tendances *révolutionnaires quand même*, afin de laver l'Autriche et la Russie de leurs méfaits. L'auteur de l'article réfute avec habileté et en connaissance de cause les principaux arguments par lesquels le *Times* cherche à pousser la politique anglaise vers les anciens errements, et il plaide avec énergie la cause des Peuples et de leurs droits, que l'Angleterre, si heureuse d'être libre elle même, ne devrait jamais renier. Quant à l'Autriche, l'*Examiner* juge son gouvernement avec une juste sévérité, et il est assez piquant de le voir citer à l'appui de son opinion sur le manque de principes et de bonne foi de ce gouvernement, les paroles suivantes de M. Shelburne, lord Lansdowne, aujourd'hui ministre, prononcées en 1795 en plein parlement : « Pour ce qui regarde la fidélité de la cour de Vienne à remplir ses engagements pécuniaires, nous n'en avons aucun souvenir favorable quant au passé, et par conséquent nous avons peu de raison de nous y fier quant à l'avenir. »

— Samedi dernier la ville de Guildford, comté de Surrey, présentait un aspect extrêmement animé. Deux bandes de musiciens paradaient dans les rues : toutes les cloches étaient en branle, tandis qu'une cavalerie nombreuse et une file de brillants équipages arrivaient de tous les châteaux voisins. Il s'agissait de l'élection d'un membre du parlement pour remplir la vacance laissée par la mort de M. Denison. Les couleurs de M. Edgell, le candidat libéral, flottaient aux fenêtres de la taverne de la Couronne; celles de M. Evelyn, candidat conservateur et protectioniste, étaient suspendues à l'enseigne du White-hart. Après une réunion préparatoire des plus tumultueuses, et des discours où les mesures financières, dernièrement proposées par M. Disraëli, ont été successivement attaquées et défendues avec acharnement, l'assemblée des électeurs s'est prononcée en faveur du candidat protectioniste. Il est vrai de dire que celui-ci, pour accorder les scrupules de sa conscience avec les exigences des électeurs, a été obligé de promettre qu'il s'abstiendrait de voter pendant toute la durée du parlement sur la question d'admission des Juifs dans les assemblées législatives. Il est à peu près certain que le scrutin définitif donnera l'avantage au candidat tory, tous les amis du candidat libéral ayant déployé peu de zèle et peu d'activité pour cette élection.

— On vient de publier à Londres une brochure très remarquable sous le titre de *Direct Taxation* (Contribution directe). Cet ouvrage a pour double but :

1° De prouver l'iniquité du système actuel de taxation, inventé par les propriétaires du sol, et réparti de manière à rejeter sur les classes industrielles tout le fardeau des impôts ;

2° D'expliquer par quels moyens l'impôt peut être également réparti sur tous.

L'auteur démontre qu'en Angleterre le riche est arrivé à faire peser sur le travailleur de telles charges que l'aristocratie ne paie que 5 0/0 des dépenses générales du pays, les classes moyennes 35 0/0, tandis que les travailleurs paient de 35 à 65 0/0, c'est à dire que celui qui possède 10,000 livres de revenu contribue pour 500 livres; celui qui possède 400 livres contribue pour 100; et le pauvre, qui gagne annuellement à peine 30 livres au moyen du plus rude labeur, est obligé de fournir une contribution qui ne s'élève pas à moins de 13 à 17 livres.

L'auteur de la brochure établit ensuite, au moyen de données certaines, que si le système de contribution directe qu'il propose était adopté et rigoureusement appliqué, les 3/4 ou 15 shillings pour cent du capital total des Iles britanniques suffiraient à solder toutes les dépenses du budget, et qu'alors le travailleur n'aurait pas à payer plus de 6 à 7 shillings sur le produit annuel de son travail.

Le système de répartition qu'il indique serait encore fort loin de la perfection et des nouvelles théories émises en France, mais il suffirait pour amener en Angleterre une véritable révolution pacifique qui se complèterait plus tard par des réformes dans les rapports sociaux ; et la pression morale qui en résulterait suffirait pour déterminer la législature à l'adoption graduelle d'un impôt unique supporté par les véritables détenteurs du revenu net.

Enfin l'auteur conclut en disant que c'est l'intérêt du riche lui-même de pourvoir à l'extinction de la misère, à l'émancipation des deux millions de pauvres qui végètent aujourd'hui dans la Grande-Bretagne, et des trois millions de mendiants qui meurent de faim en Irlande.

ALGÉRIE.

ALGER, 20 *septembre*. — Nous lisons dans le *Moniteur algérien* :

« Il a été de nouveau question à Aumale, dans ces derniers jours, du prétendu Bou-Maza, et M. le sous lieutenant Beauprêtre est retourné dans la vallée de l'Oued-Sahel avec le goum de 300 chevaux qu'il venait d'en ramener.

» La présence prolongée de cette force achèvera de donner confiance aux tribus soumises et à leurs chefs, qui désirent très sincèrement voir s'éloigner d'eux cette cause d'agitation.

» On annonce de Médéah la soumission complète des Ouled-Feradj (fraction des Ouled Naïls), dont nous avions raconté, il y a quelque temps, l'attaque contre la Smala de leur agha. Les Ouled-Feradj ont indemnisé les victimes de la razia, payé la dia (prix du sang) pour les morts et les blessés, et supporté depuis une amende au profit du trésor.

» L'heureuse terminaison de cette affaire est due au bach-agha Ben-Yaya-ben-Aïssa, dont nous ne saurions trop louer dans cette circonstance, comme toujours, la vigueur et l'intelligence.

» On annonce d'Oran comme de plus en plus probable le retour dans leur pays des Hamyanes-Chéragas (autrement appelés Trafis), et celui des Hamyanes-Gerabas (ou Djembas), qui, réunis aux tribus entraînées par Sidi-Chigr-ben-Taïeb, formaient la partie la plus importante de la ligne qui a retenu dans le Sahara, pendant tout le printemps dernier, M. le général Pélissier et la majeure partie des forces de la province d'Oran.

» La conclusion du différent survenu à Tanger entre le représentant de la France et les autorités marocaines, l'arrestation de Sidi-Chigr-ben-Taïeb, conséquence de cette conclusion, les avanies de tout genre qu'auraient subies, chez nos voisins, les tribus émigrées, la facilité démontrée par les faits de tenir longtemps nos colonnes dans le sud et d'en bannir nos adversaires, auraient vaincu les Sahariens. — Ils se mettent à la discrétion du commandant de la province pour obtenir le pardon et l'autorisation de rentrer dans leur pays.

Cette soumission, que nous croyons pouvoir considérer comme un fait accompli, complètera le bel ensemble que présentait déjà la province d'Oran. — De l'ouest à l'est, de la mer au désert de sable, il ne restera plus dans cette province, si longtemps théâtre d'une lutte acharnée, un seul coin de terre où un officier du bureau arabe suivi de quelques cavaliers ne soit en état de faire exécuter les ordres de l'autorité française. Dans cette situation des provinces de l'ouest, M. le gouverneur général a résolu de porter quelques renforts dans la province de Constantine, afin d'assurer la répression de l'insurrection des Ziban, imitée maintenant par une grande partie de l'Auress.

» Le 5e bataillon de chasseurs à pied s'est embarqué hier, sur le *Météore*, pour Philippeville.

» Le 1er bataillon des zouaves a dû partir aujourd'hui d'Aumale pour Sétif.

» Ces excellents bataillons formeront un vigoureux complément à l'organisation des deux colonnes qui se forment à Bathna et à Sétif pour marcher sur le pays révolté.

» L'exaltation religieuse se soutient dans les oasis : les fanatiques affluent de toutes les parties du pays; quelques sages opposants ont été entraînés; on cite entre autres le marabout Si-Abd-el-Afidh, très vénéré dans l'Aurès, qui, après avoir résisté, unit maintenant sa voix à celle du chérif Bou-Zian. — On élève de grossiers retranchements, on creuse des fossés. Nous ne devons pas nous préoccuper de ces préparatifs. — Nos colonnes partiront nombreuses, munies de tout le matériel nécessaire pour assurer le succès de cette expédition ; et, puisque l'emploi de la force est inévitable, il n'est peut-être point à regretter que ce nouvel exemple soit de nature à démontrer aux plus exaltés leur impuissance et la folie de leurs rébellions partielles. »

— Un officier de gendarmerie en tournée, M. le lieutenant Ducoudray, se rendant de Lalla-Maghrnia à Nemours avec deux gendarmes, vient d'être victime d'un nouveau guet-apens de la part des rôdeurs marocains, qui ne cessent d'infester cette lisière de pays, rendue presque déserte par leurs brigandages.

Ayant laissé prendre trop d'avance au détachement d'infanterie sous la protection duquel il devait voyager, le lieutenant a été attaqué, avant de le rejoindre, par une vingtaine de bandits à cheval, embusqués dans le lit de l'Oued-Mouïlah; un gendarme a été tué, M. Ducoudray, blessé de deux coups de feu, n'a dû son salut qu'à la prompte arrivée du détachement, averti par la fusillade.

Ce regrettable incident, occasionné par une confiance à laquelle on a dû renoncer sur cette communication, doit servir d'exemple aux habitants de la frontière. — Personne ne peut répondre que quelques bandits qui échappent à toute autorité régulière ne se lanceront pas à deux ou trois lieues de la frontière pour commettre un vol ou un assassinat. Chacun comprend la difficulté de joindre de pareils adversaires et d'en faire justice! — Qu'on prenne donc ses précautions.

— Par arrêté en date du 27 août dernier, M. le ministre des finances a approuvé les statuts du *Comptoir national d'Escompte* de la ville d'Alger, et nommé M. Cabanillas aux fonctions de directeur de cet établissement.

Nous avons reçu de nos amis détenus à Sainte-Pélagie une lettre que nous ne pouvons insérer textuellement, et dont nous allons résumer la pensée.

Les détenus de Sainte-Pélagie avaient résolu de s'asseoir à un banquet fraternel, pour célébrer l'anniversaire de la proclamation de la République. Après de longues et nombreuses négociations, le directeur, considérant les difficultés qu'il aurait rencontrées s'il eut voulu empêcher cette réunion, donna au banquet son autorisation. Or, quand les convives voulurent monter à la tribune pour y prononcer des toasts, l'autorité intervint juste assez à temps pour leur rappeler que, de toutes les libertés, celle de la pensée était la plus incompatible avec le règne des modérés. Malgré cette nouvelle oppression, le banquet a eu lieu dans le plus grand calme et la plus grande dignité.

Quatre détenus malades, et depuis longtemps à l'infirmerie, quoique souffrants et faibles, ne voulurent pas laisser passer cette fête sans y prendre part. Ils descendirent et vinrent se mêler à leurs frères démocrates. Mais l'action qu'ils venaient de commettre était un crime, et le châtiment ne se fit pas longtemps attendre; au moment où ils regagnaient leurs lits, le médecin, *furieux* comme un modéré, les en chassa comme des indignes, et ils furent contraints de chercher un asile dans les cellules de leurs codétenus.

Ces faits portent en eux leur moralité, et nous dispensent de toute réflexion.

Voici quelques-uns des toasts qui devaient etre prononcés :

Bocquet. — Au Peuple français! » Nous voulons que la France devienne le modèle des nations, l'effroi des oppresseurs, la consolation des opprimés. »

Copréaux. — A la Turquie et au maintien des droits de l'hospitalité, quand le gouvernement de la France les méconnaît.

Destéract. — A Garibaldi! personnification des hommes

qui savent affronter la mort pour défendre leurs principes.

Frichot. — A la République universelle et à la solidarité qui en sera l'heureux résultat!

Perrey. — Aux mânes des citoyens morts pour la République démocratique et sociale, en juin 1848!

Bouas (Théodore). — Au droit le plus sacré de l'homme : celui d'exprimer sa pensée !

NOUVELLES DIVERSES.

En outre des nominations de préfets que nous avons données plus haut, le *Moniteur* contient dans sa partie officielle :

1° Diverses nominations et promotions dans la Légion d'Honneur;

2° La notification d'une naissance et d'un décès princiers.

— Le travail a beau reprendre, 8 à 10,000 malheureux, hâves, souffreteux et déguenillés, n'en continuent pas moins tous les jours d'encombrer à Paris les camps et casernes pour y recevoir leur chétive pâture. L'industrie ne veut pas d'ouvriers faibles, malades ou infirmes. Pour ces abandonnés il n'y a donc en perspective que la misère, la honte et la mort.

— Le traité postal conclu entre la France et la Belgique, le 17 avril dernier, recevra son exécution le lundi 1er octobre

Suivant ce traité, les lettres qui suivront la ligne droite pour aller du lieu de départ au lieu de destination ne payeront que 20 centimes. Elles ne payeront même que 20 centimes quand elles ne dévieront pas de la ligne droite de moins de 30 kilomètres. Mais au delà de 30 kilom. la taxe sera de 40 cent. — Les lettres recommandées payeront double droit. — Les lettres pour outre-mer par la voie de Belgique payeront 1 fr. — Les journaux de 60 décimètres carrés payeront 5 cent; — de 60 à 90 décimètres carrés, 10 cent., — et de 90 à 120, quinze cent. — Les avis, brochures, musique, etc., payeront 5 cent. par 30 décimètres carrés. Ils devront être placés sous bandes.

Comme autrefois, on aura la faculté dans les deux pays d'affranchir ou non les lettres.

— Le désordre est arrivé à son point culminant dans tous les débarcadères de chemin de fer; lors de la distribution des bagages à l'arrivée, outre qu'il faut attendre un temps infini pour la visite des employés de l octroi, qui gâtent et polluent tous ce qu'ils touchent, des erreurs, des pertes, des vols innombrables ont lieu tous les jours. Il devient absolument indispensable que cette partie du service soit changée.

Hier un mari jaloux, de la rue Saint-Pierre-Montmartre, a failli tuer sa femme, quand en ouvrant la malle de celle-ci, en guise de robes et de chiffons, il a trouvé l'équipement et les nombreuses pipes culotées d'un officier de dragons.

Les malles et les adresses de malles avaient été changées au chemin de fer.

— Une bien grave affaire a eu lieu hier matin, à la relevée de la garde, au guichet de l'Echelle du palais des Tuileries. Voici ce qui s'est passé :

La 1re légion venait relever la 5e.

Au bruit des tambours de la 1re légion, qui arrivait par la rue de Rivoli, le grand poste du guichet, occupé par des gardes de la 5e légion, est sorti, s'est aligné et a porté les armes à la 1re légion, suivant l'usage.

La première légion devait également se mettre au port d'armes pour répondre à l'honneur qui lui était fait.

La première légion est entrée l'arme sur l'épaule, absolument comme pour aller promener.

L'officier de la cinquième légion qui commandait le poste a été indigné et a dû faire son rapport au colonel.

Bref, la cinquième légion croit qu'elle a été insultée par la première.

Quelle sera l'issue de cette affaire ? On ne sait, mais elle est très grave.

— C'est demain mercredi qu'a lieu au palais des Petits Augustin, l'ouverture de l'exposition des œuvres des artistes qui sont entrés en loges au mois de mai pour disputer les grands prix de peinture historique. L'exposition comme d'usage durera trois jours.

— M. Pradier-Fodéré ouvrira dimanche 1er octobre, à 11 heures très-précises du matin, son cours public de droit populaire, dans la salle de l'Athénée du 12e arrondissement quartier Saint-Marcel, rue d'Austerlitz, n° 2.

— L'*Association fraternelle des Instituteurs*, institutrices et professeurs socialistes, ayant une communication importante à faire aux associations ouvrières, les prie instamment d'envoyer des délegués munis de pouvoir à une réunion qui aura lieu le mercredi 26 septembre 1849, à sept heures du soir, rue St-Spire, impasse Grosse-Tête, n° 8.

— Réunion générale de la corporation des ouvriers menuisiers en secours mutuels du département de la Seine, le dimanche, 30 septembre, salle de la Fraternité, rue Martel, 9, à dix heures du matin, sous la présidence du citoyen Agricol Perdiguier, représentant du Peuple. Dernier appel pour l'admission comme fondateur.

—La commission nommée par les associations ouvrières pour élaborer le projet d'acte de *solidarisation* ayant terminé son travail, la réunion pour le rapport de la commission et la lecture de ce projet aura lieu jeudi soir, 27 septembre, à sept heures précises, rue Saint-Spire, impasse de la Grosse-Tête, 8. Les associations ouvrières sont *instamment* priées d'y envoyer leurs délégués.

— Les préfets des départements frontières ont reçu l'ordre de ne pas recevoir ou de faire partir les réfugiés espagnols qui ne veulent pas profiter de l'amnistie accordée par le gouvernement d'Espagne.

Comme sous la monarchie, la France remplit, à l'égard des puissances absolutistes, le rôle de gendarme.

— On n'a pas oublié la fameuse circulaire du ministre et de ses acolytes, les justiciers de la République, contre le socialisme. Un maire de campagne, socialiste comme les citoyens qui l'ont élu, a écrit au procureur de la République de son arrondissement la lettre que voici :

Le maire de... au procureur de la République à...

» J'ai reçu votre circulaire du... Elle intéresse tellement l'ordre public, la tranquillité des familles, la propriété, que, conformément à son contenu, j'ai arrêté un petit colporteur dont toute la valise ne valait pas 12 sous. J'y ai trouvé des brochures très peu chrétiennes, telles que Robinson Crusoé, Paul et Virginie, Barbe-Bleue, etc., — plus du fil, de la laine, des épingles. Il y avait parmi quelques exemplaires de la Constitution. Ce mélange m'a paru fort déplacé. J'ai inventorié tous les objets et je me suis aperçu qu'il vendait aussi le portrait de Louis, ceux du général Changarnier et de MM. Denjoy, Hovyn, dit de Tranchère, et J.-B.-C. Collas, représentant du peuple. Il n'y avait là qu'à admirer ; mais au milieu de ces images j'ai vu Adam et Eve, tels qu'ils sortirent des mains du créateur. — Vénus et Adonis.

Saisi d'indignation, j'ai tout saisi, j'ai fait arrêter l'enfant et je vous envoie et le coupable et sa valise, afin que votre sollicitude édifiante puisse en faire bonne justice.

» Ce petit vagabond me disait en pleurant que son petit commerce lui fournissait de quoi faire vivre sa mère infirme, qu'une image qu'il vendait deux sous lui coûtait à peine un centime. — Je ne me suis point laissé attendrir par ces justifications spécieuses. A la vérité, je n'ai rien vu dans la Constitution qui s'opposât à cette industrie ; mais en matière aussi grave, je ne m'en fie pas à moi-même, et je défère à vos lumières la solution de la question.

Je suis, etc.,

— Le conseil général de Béziers demande :

« Le maintien absolu de la suppression de l'impôt sur les boissons et l'abolition successive des droits d'octroi et de surtaxe. »

Le conseil émet le vœu : « Que l'Assemblée législative rejette l'impôt sur le revenu, que le conseil considère *comme le plus malencontreux des moyens de remettre en équilibre les finances de l'État.*

» Le conseil, sur la proposition de M. de Girard, et malgré les instances de MM. de Paul, Duraud et Vidal, demande le rétablissement de l'impôt sur le sel.

— Le conseil général de Clermont (séance du 22 septembre) demande :

1° Qu'à l'avenir les budgets des départements soient, comme ceux des communes, divisés en : 1° recettes ordinaires et facultatives; 2° recettes extraordinaires, et en : 1° dépenses ordinaires et facultatives ; 2° dépenses extraordinaires.

2° Que le fonds commun soit supprimé ou rendu à sa véritable destination.

3° Que le budget de l'Etat soit à l'avenir chargé des dépenses suivantes :

1° Le casernement ordinaire de la gendarmerie;

2° Les dépenses ordinaires des prisons;

3° Les frais de translation des détenus, vagabonds et forçats;

4° Les travaux d'entretien des routes départementales et des ouvrages d'art qui en font partie ;

5° Les loyers, mobiliers et menues dépenses des cours et tribunaux ;

6° Les frais de route aux voyageurs indigents;

7° Que l'approbation du budget et des délibérations des conseils soit soustraite au ministre, sauf le recours au conseil d'Etat;

8° Que les avertissements pour l'impôt, de l'Etat du département et de la commune, présentent en chiffres saisissables à la première vue l'impôt de l'Etat, du département ou de la commune.

—On nous écrit de Marseille :

« Depuis les récentes victoires du parti religieux et honnête, notre bien-être ne fait que croître et embellir; à peine le saint père nous a-t-il envoyé ses bénédictions et ses indulgences, que le choléra s'est mis à faire des siennes et à exercer sur nous ses ravages. Il y a sur tout cela de très curieux, c'est que messieurs de la réaction disent, en fuyant Marseille, que ce sont les soldats français, de retour de la glorieuse expédition de Rome, qui nous ont apporté la peste. En attendant, comme une prospérité ne va jamais sans l'autre, nous autres cultivateurs, nous vendons notre vin 4 centimes le litre, et les raisins 1 centime le kilo; pour peu que cela dure, nous ne ferons pas pour couvrir nos façons.

— La chambre du commerce de Nancy vient d'adresser à M. le directeur général des postes une demande longuement motivée, tendant à obtenir que la malle de Paris à Strasbourg se serve immédiatement, pour le transport des dépêches, du chemin de fer d'Epernay.

— Voici quel était en 1847 le rapport du nombre des pauvres à la population intégrale des Etats suivants : En Suède, qui compte 3,5000,000 âmes, le rapport était comme 3 est à 100; en Norvége, on estimait ce rapport à 5 0[0; en Danemark, à 4 0[0; dans le Wurtemberg, à 5 0[0; en Suisse, à 10 0[0; en Italie, à 15 0[0; en France, à 15 0[0; dans les Iles britanniques collectivement, à 17 0[0, quoique en Angleterre seulement ce rapport fût de 10 0[0.

— On lit dans le *Phare de la Rochelle :*

« L'ouragan de la nuit du 11 au 12 courant a causé plusieurs naufrages sur nos côtes. On parle de plusieurs navires qui auraient sombré à l'entrée de la rivière de Bordeaux ; on parle également d'une barque de sel appartenant à M. Robert, de Marennes, qui s'est perdue auprès de l'Ile Madame. Le patron et le matelot se sont sauvés sur un rocher et ont pu être recueillis à la pointe du jour par les habitants du Port-des-Barques.

Deux autres sinistres ont eu lieu sur la côte d'Arvert, au lieu dit de Bréjat; le premier bâtiment est une bisquine normande chargée de houille ; elle est venue à la côte ; l'équipage est parvenu à se sauver. Le second bâtiment est un trois-mâts, que l'on croit appartenir au port de Bordeaux ; il venait du Brésil, des mers du Sud ou du Havre. Ce navire s'est perdu corps et biens.

— Les élections municipales qui ont eu lieu à Narbonne le 15 de ce mois ont fourni au parti démocratique l'occasion d'une victoire éclatante. Depuis plusieurs mois le conseil municipal avait été dissous, parce qu'il déplaisait à la réaction. Une campagne de séductions et de menaces fut entamée; de nombreuses promesses furent faites, des sommes d'argent furent distribuées, et tout cela fut sans résultat : le scrutin donna une leçon aux royalistes. La liste républicaine passa tout entière. Ainsi, dit à cette occasion la *Fraternité* de Carcassonne, partout l'idée démocratique fait son chemin.

A Chalabre, le conseil municipal est dissous : il est réélu avec addition de rouges. A Limoux la réaction se croyait maîtresse du terrain; elle voulut tenter la bataille, elle fut battue à plate couture ; elle n'obtint que 2 nominations sur 23. Prochainement, à Saissac et à Saint-Hilaire, la même expérience va être faite, et nous parions d'avance que son résultat déconcertera les espérances de la réaction.

— La *Tribune de la Gironde* raconte un petit scandale que nous ne saurions passer sous silence. Il s'agit de M. Ducourneau nommé, il y a peu de temps, principal du collége d'Agen, à la recommandation vive et pressante de l'illustre M. Baze et de ses collègues royalistes de la représentation de Lot-et Garonne. Or, dans la dernière séance solennelle de la société des sciences, lettres et arts de la ville d'Agen, M. Ducourneau n'a pas craint de lire comme émanant de sa plume un morceau de littérature sur le XVIe siècle, qu'il avait copié *littéralement* sur la préface de *Don Juan*, ouvrage remarquable de M. Félicien Malefille, publié en feuilletons dans le journal la *Presse*. Mais, hélas ! pour le malheur du plagiaire, cet *emprunt* impudent a été dénoncé à l'indignation publique par le *Républicain* d'Agen. Aujourd'hui encore cette affaire occupe toute la ville.

On comprend qu'après un acte semblable M. Ducourneau ne pouvait conserver plus longtemps ses fonctions de principal. Il devait à la pudeur publique, si indignement outragée, de donner sa démission. C'est ce qu'il vient de faire.

Cette honnête protégé de M. Baze, dit en terminant la *Tribune de la Gironde*, était pourtant l'un des vertueux défenseurs de la morale, de la propriété, de l'honnêteté, etc., qui depuis deux ans déversait dans le *Journal de Lot-et-Garonne* son indignation et ses vertueuses calomnies contre les républicains. Peu à peu nous arracherons à tous ces charlatans effrontés le masque sous lequel ils grimacent la vertu.

—Le commissaire de police de Belleville avait permis à cinq ou six malheureux d'établir sur la voie publique des boutiques de journaux, mais il a pris fantaisie à ce fonctionnaire de retirer cette permission à ces pauvres diables qu'il avait tolérés jusqu'à ce jour ; cependant il consent à les maintenir à leurs places, mais à la condition expresse de ne pas étaler les journaux démocrates, *la Liberté, la République, le Temps, la Tribune des Peuples* et *la Réforme*.

— Les journaux modérés de Nîmes racontent, sans aucun commentaire, une petite histoire qui accuse la profonde ignorance dans laquelle croupissent encore certaines populations campagnardes. Les faits se sont passés dans les environs de Rochefort (Gard).

Un homme à longue chevelure, mal vêtu et à la figure sinistre, ayant été aperçu dans la campagne, le bruit se répandit aussitôt que cet homme était un homme mystérieux, ayant la faculté de *semer le choléra*; et immédiatement les villageois d'accourir tous armés, qui d'une faulx, qui d'un fusil, qui d'une fourche, etc., etc. Bref, après quelques recherches, on découvre l'être mystérieux qui se reposait, assis au pied d'un ardre, des fatigues d'une longue route, et le dialogue suivant s'établit :

« Que voulez-vous, messieurs ? dit le pauvre mendiant tout effrayé.

» Est-ce toi, misérable, qui *sèmes le choléra?*

» Moi? non, messieurs.

» Tu le renfermes dans ta courge.

» Pour vous prouver le contraire, je vais boire à votre santé le vin qu'elle renferme.

» Garde-toi bien de l'ouvrir, misérable ! pars sur-le-champ; et si tu reparais sur nos terres, ton compte sera bientôt fait. »

Ceci paraît un conte fait à plaisir : c'est de l'histoire très moderne.

— Le conseil municipal de Troyes (séance du 21 septembre) a décidé que la Vienne sera voûtée dans tout le parcours de l'enceinte de la caserne ; le edvis estimatif s'élève à la somme de 7,600 fr.

— En 1837 le gouvernement ordonna la mise sur chantier dans le port de construction à Brest d'un vaisseau de premier rang, c'est à dire de 120 canons.

Après 10 ans de travaux et la dépense de deux à trois millions de francs, ce vaisseau, à qui on donna le nom de *Valmy*, on sait pourquoi, fut mis à l'eau il y a en ce moment deux ans, le 25 septembre 1847.

Aujourd'hui on lit dans les journaux officiels, notamment dans le *Constitutionnel*, que le *Valmy*, après deux ans de mise à flot, vient de rentrer dans son port de construction attendu qu'il est hors d'état de pouvoir tenir la mer.

—On sait ce que valent nos bateaux à vapeur dits transatlantiques, qui ont coûté quinze à seize millions et dont pas un n'a pu satisfaire un jour à sa destination.

On connaît la fameuse et horrible histoire du *Comte d'Eu*.

En présence de tous ces faits, comment ne pas se rappeler ce dicton qui est général dans nos ports : à savoir que, *depuis cinquante ans le personnel de la marine française est vendu corps et âme à l'Angleterre.*

— On termine au faubourg Saint-Antoine le pavage de la nouvelle rue de Lyon, laquelle va abréger d'une demi-heure le chemin que les voyageurs faisaient pour se rendre à l'embarcadère du chemin de fer de Paris à Tonnerre.

—Les journaux *de l'ordre* ont tous publié un misérable article portant le titre : *Les doctrines socialistes et les progrès du nombre des crimes*. Puis vient un relevé des crimes année par année, dans lequel le rédacteur s'est efforcé de prouver que la propagande socialiste a triplé le nombre des crimes depuis la République.

Nous savions bien que nos adversaires étaient des gens à qui tous les moyens semblent bons, mais nous n'aurions jamais cru qu'un homme fût assez lâche, assez infâme pour porter contre nous une accusation aussi stupide que déloyale. Nous n'avons pas fait de relevé, nous, mais les cours et les tribunaux nous apprennent tous les jours que la plupart des coupables appartiennent justement au parti de l'ordre.

Ce ne sont pas les ouvriers qui font des banqueroutes frauduleuses, mais bien les gens de bourse, banquiers et autres. Ce ne sont pas des socialistes qui portent les noms de Contrafatto, Leotade, Nailhac, Praslin, Teste, Cubière, Pellapra, Lafarge et de bien d'autres qu'il serait trop long d'énumérer.

— On lit dans le *Journal de la Nièvre :*

« Mardi matin, vers six heures, des habitants de Fleury-sur-Loire aperçurent, renversée dans le canal latéral, une voiture à laquelle un cheval était encore attelé ; ils remarquèrent en même temps des chapeaux d'hommes et de femmes flottant à la surface de l'eau; on s'empressa aussitôt d'avertir M. le maire, qui, montant à la hâte dans une barque, se dirigea avec plusieurs personnes à l'endroit du sinistre. On se mit aussitôt en devoir de procéder au sauvetage de la voiture ; mais quel triste spectacle ! cette voiture renfermait quatre cadavres qui avaient trouvé la mort dans les flots. »

Le Rédacteur-Gérant : EUGÈNE CARPENTIER.

Bourse de Paris du 25 septembre.

Avant la Bourse. — La rente était faible mais sans variation, elle se tenait à 88 80, mais il n'y avait pas de preneurs.

Bourse, une heure. — Les ventes de titres de 5 0[0 étaient nombreuses au cours moyen, en sorte qu'on s'attendait à de la baisse mais on est parvenu à raffermir les cours de 88 90 à 88 80.

Les bruits les plus contradictoires étaient en circulation au sujet de l'emprunt, on cherchait à faire croire que le Trésor pourrait ajourner cette opération financière jusqu'à l'année prochaine.

On parlait beaucoup de l'emprunt d'Autriche de 60 millions de florins, et on disait que les titres de ce nouveau fonds, qui a été négocié à Vienne à 85, étaient cotés du 20 septembre à 85 5[8 3[4.

Deux heures.—Le mouvement de hausse continue. Le 5 0[0 a monté à 88 95 et la coulisse a même fait 89 et 89 05. On est resté assez longtemps à 88 95.

Trois heures. — On a fait 89 05 au parquet, mais l'on est retombé à 88 80, et l'on reste à 88 90. Il y avait de l'incertitude parmi les spéculateurs.

On cherche à escompter en hausse le message que le président doit envoyer pour la réouverture de l'Assemblée.

La rente 3 0[0 a varié de 55 80 à 56 15; elle reste à 56.

La Banque de France a fait 2,330, les anciennes obligations de la ville étaient à 1270, les nouvelles de 1175 à 1170, les obligations de la Seine de 1092 50 à 1090, le canal de Bourgogne à 930.

L'emprunt romain a fléchi de 1[4 à 77 3[4. Le 3 0[0 espagnol de 1[2 à 35. L'emprunt ancien du Piémont était à 975, le nouveau à 895, les ducats à 88 50.

Les actions du Nord ont varié de 437 50 à 438 75, Vierzon 307 50 à 305, Bordeaux de 410 à 408 75, Orléans de 755 à 758 75, le Havre de 265 à 266 25, Versailles (rive droite) était à 211 25.

Après la bourse, à 4 heures, le 5 pour 0[0 était à 89 05.

VALEURS FRANÇAISES.

AU COMPTANT.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Clôture précéd.
5 0[0 j. du 22 mars. .	88 70	89 05	88 60	88 90	88 75
4 1[2 0[0 j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	79 50
4 0[0 j. du 22 mars. .	» »	» »	» »	» »	69 75
3 0[0 j. du 22 déc. . .	55 80	56 15	55 80	56 »	55 90
Action de la Banque.	2330 »	2330 »	2330 »	2330 »	2330 »
Obligations de la Ville	1092 50	» »	» »	1090 »	1090 »
4 canaux avec prime.	1092 50	» »	» »	1092 50	1092 25
4 can., Act. de jouis...	» »	» »	» »	» »	75 »
Bourgogne, j. d'avril.	930 »	» »	» »	930 »	950 »
Bourgogne, Act. de j.	» »	» »	» »	» »	57 50
Caisse hypothécaire..	135 »	» »	» »	136 25	135 »
Mine de la Grand'-Combe.	» »	» »	» »	» »	» »
Zinc Vieille-Montagne	» »	» »	» »	» »	2725 »

VALEURS ÉTRANGÈRES.

Récép. de Rothschild....	08 50	Belgique, Emp. 1840..	97 1[2
Emprunt romain.........	77 3[4	Belgique, Empr. 1842.	97 3[4
Emprunt d'Haiti.........	» »	Belgique, Trois 0[0......	» »
Espagne, dette active...	» »	Belgique, Banque (1835)	» »
Dette diff. sans intérêt..	» »	Deux 1[2 hollandais....	» »
Dette passive.............	» »	Empr. portugais 5 0[0..	» »
Trois 3 0[0 1841...........	35 »	Emprunt du Piémont..	895 »
De Dette intérieure.......	» »	Lots d'Autriche.........	» »

CHEMINS DE FER.	1er cours.	Dernier cours.	Clôture précédente
COMPTANT. Saint-Germain,	415 »	415 »	400 »
Versaille, R. D.	212 50	211 25	212 50
Versailles, R. G.	175 »	175 »	175 »
Paris à Orléans,	755 »	758 75	755 »
Paris à Rouen,	530 »	530 »	535 »
Rouen au Havre,	265 »	266 25	267 50
Avignon à Marseille,	220 »	220 »	225 »
Strasbourg à Bâle,	102 50	102 50	102 50
Du Centre,	307 50	305 »	310 »
Amiens à Boulogne,	» »	» »	170 »
Orléans à Bordeaux,	410 »	408 75	408 75
Du Nord,	437 50	438 75	438 75
Paris à Strasbourg,	351 25	352 50	351 25

PARIS. — Imprimerie centrale des chemins de fer de NAPOLÉON CHAIX et Ce, rue Bergère, 20.